

DELIBERATION N° 81/68 : FERMETURE PROVISOIRE DE LA REGIE DE RECETTES "HALTE-
GARDERIE" DE LUDRES au 1er OCTOBRE 1978 - REGULARISATION

Monsieur JULLIEN, Conseiller Municipal chargé des finances, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de la Trésorerie Générale de M. & M. en date du 14 Mai 1981, qui demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la fermeture provisoire de la Régie de recettes "halte-garderie de LUDRES".

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide, à titre de régularisation, la fermeture provisoire de la Régie de recettes "Halte-garderie de LUDRES", à compter du 1er Octobre 1978.